

## COMMUNE DE MONTREUX

### Séance du 11 novembre 2009

**Président** : M. Pierre-André SPAHN  
**Secrétaire** : Mme Charlotte CHEVALLIER  
**Scrutateurs** : Mme Marcelle BRUECHER  
Mme Maja LIEW  
**Huissier** : M. Jacques PITTET

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, ce mercredi 11 novembre 2009 à 20h00, à l'Aula du Collège secondaire de Montreux-Est.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2009.
2. Nomination :
  - 2.1. d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de M. Peter Bon (plr), démissionnaire ;
  - 2.2. d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de Mme Jocelyne Bouquet (ind.), démissionnaire.
3. Communications du Bureau, notamment sur la composition des commissions :
  - 3.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. José Jorge « Pour une prise en charge hors-murs des jeunes en rupture sur la Commune de Montreux » (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 23 novembre 2009 à 19 h. 30) ;
  - 3.2. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Jocelyne Bouquet à *considérer comme un postulat* « Pour sauver la ferme du Port à Clarens, achetons-là et réalisons un centre de rencontre pour les jeunes et les aînés ainsi qu'un "Marché à la ferme" » (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 24 novembre 2009 à 20 h. 00) ;
  - 3.3. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Salvatore Giannone à *considérer comme un postulat* « Amendes d'ordre et Festivals » (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 15 décembre 2009 à 19 h. 00) ;

- 3.4. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Jean-Marc Forclaz à *considérer comme un postulat* demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 30 novembre 2009 à 19 h. 30).
4. Correspondance.
5. Communication de la Municipalité.
6. Motions, postulats et interpellations déposés.
7. Rapports des commissions :
  - 7.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la pétition en faveur du NED Music Club (Nouvel Espace Dancers) (rapp. : M. Christian Bécherraz) ;
  - 7.2. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Pierre Rochat demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples (rapp. : Lionel Winkler) ;
  - 7.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 2'020'000.- pour la création de surfaces administratives au niveau B2 Ouest du Montreux Music & Convention Centre – 2m2c (25/2009) (rapp. : M. Yves Laurent Kundert).
8. Préavis de la Municipalité :
  - 8.1. sur le projet budget 2010 du Fonds culturel Riviera (27/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 27 octobre 2009 à 18 h. 15) ;
  - 8.2. sur le contrat de parc liant la Commune de Montreux à l'Association du Parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut (28/2009) (date pour la séance des commissions des communes de Château d'Oex, Montreux, Ormonts-Dessous, Rossinière, Rougemont, Veytaux et Villeneuve : mercredi 28 octobre 2009 à 19 h. 45 à Montbovon ; date de la séance de la commission communale : mercredi 18 novembre 2009 à 18 h. 00 à Montreux) ;
  - 8.3. sur le projet de budget ordinaire communal pour 2010 (29/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de la commission des finances : mardi 27 octobre 2009 à 19 h. 00) ;
  - 8.4. sur le projet budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (30/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 28 octobre 2009 à 18 h. 00) ;
  - 8.5. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif sur de Fr. 1'533'000.00 pour financer l'assainissement de l'ancienne décharge des « Saviez3 », située sur le territoire de la Commune de Noville (31/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 23 novembre 2009 à 18 h. 00) ;

- 8.6. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 343'000.00 pour couvrir les frais liés à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> étape des travaux d'assainissement de la Baye de Clarens en zone urbaine (32/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : jeudi 26 novembre 2009 à 19 h. 00).
9. Développement des motions, postulat et proposition suivants :
- 9.1. postulat M. Emmanuel Gétaz « Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Park, du CSP et de la salle de concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire » ;
- 9.2. motion de M. Emmanuel Gétaz « Hôtel de Ville communal dans le futur ex-hôpital de Montreux, sur la parcelle Held, à Clarens ou encore ailleurs : donnons-nous les moyens d'une étude comparative des divers lieux actuellement possibles » ;
- 9.3. proposition de M. Daniel Manzini « de modification du règlement communal visant à interdire à la municipalité toute possibilité de financement de campagne de propagande en relation avec des votations populaires ».
10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
11. Autres objets s'il y a lieu.

---

Monsieur le Président Pierre-André Spahn salue la Municipalité, le secrétaire Municipal, notre secrétaire suppléante, les membres du bureau, le public très nombreux ce soir avec une grande représentation du NED et du Skate Park, qu'il remercie de leur présence et les représentants de la presse qu'il remercie également de leur présence ainsi que de relater nos débats avec exactitude et intégrité.

**Présences** : 75 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Ont fait excuser leur absence** :

Mmes Zita Ceretti, Jacqueline Pellet, Christel Stadelmann, MM. Thierry Cantarini, Antonio Di Tria, Jean-Marc Forclaz, Grégoire Furrer, Jean-François Gailloud, Bernard Gret, Christian Mathez, Charles Meichtry, Denis Michel, Pierre-Yves Nussbaum, Gérald Perréaz, Balarajan Rasu, Domenico Silleri, Jean-Michel Talon, Caleb Walther.

**N'ont pas fait excuser leur absence** :

Mme Monia Ferreira, MM. Francis Gonzalez, Patrick Groguz, Alain Hiltmann, Aurelio Mastropaolo, Edgar Schneider, Eric Walther.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour respecte également le règlement et si personne ne demande de modification, ce qui ne semble pas être le cas, M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie l'assemblée de respecter les règles de la bienséance et du respect dans le cadre de nos débats et il implore la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Conformément à l'article 39 de notre règlement, ce dernier ainsi que le budget 2009 sont à votre disposition.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président a deux bonnes nouvelles à annoncer. La première concerne M. le Syndic Pierre Salvi qui s'est marié avec Nicole, il y a environ 3 semaines, et qu'il félicite en leur adressant tous ses vœux de bonheur pour que le soleil brille sur leur union pendant de très longues années.

Applaudissements de l'assemblée.

La deuxième bonne nouvelle, comme tous l'ont constaté, c'est que l'ordre du jour est bien moins conséquent que les deux derniers Conseils. Mais ce n'est pas une raison pour rallonger les débats, et il remercie les intervenants de rester le plus bref possible dans leurs interventions.

M. le Président a également une mise au point à faire concernant les indemnités versées pour les participations à des commissions.

Tout d'abord et pour rappel, ces indemnités ne sont versées qu'une fois par année politique soit dans le courant juillet.

Concernant la marche à suivre, elle doit se faire de la manière suivante :

- remise de la liste, dûment signée par le président du Conseil, uniquement, il précise bien uniquement, à l'huissier ou à son remplaçant lors de la séance du conseil au cours de laquelle le président de la dite commission rapporte
- en cas d'oubli de la liste, envoi de celle-ci à l'huissier ou à son remplaçant par courrier postal ou électronique toujours après la séance du conseil où le rapport a été débattu
- c'est l'huissier qui complète cette liste avec les montants définis et qui transmet la liste au service des finances
- et pour finir il remercie de n'utiliser que les listes « officielles » qui sont transmises par notre secrétaire.

M. le Président remercie donc les conseillères et les conseillers de suivre impérativement ces directives ce qui évitera des réclamations de leur part.

Pour rappel notre huissier n'a pas reçu les listes des commissions suivantes :

- motion Spahn pour la modification du règlement communal, rapporteur M. Christophe Privet
- rapport sur le préavis 17/2009, réponse à la motion Rochat pour la naturalisation des étrangers, rapporteur M. Christophe Privet
- rapport sur le préavis 18/2009, réponse à la motion Rime, création d'emploi, rapportrice Mme Irina Gote
- rapport 19/2009 préavis zone 30 à Clarens, rapporteur M. Caleb Walther
- rapport 20/2009 acquisition de prestations de service de la poste, rapporteur M. Jean-Michel Talon.

Si ce n'est déjà fait, il prie les présidents-rapporteurs de transmettre ces listes dans les meilleurs délais à M. Jacques Pittet, et les en remercie.

Encore une demande express, le matériel d'enregistrement n'est pas au top ici et il demande donc impérativement de donner les interventions à notre secrétaire, soit le document écrit que les conseillères et les conseillers ont en main, soit de transmettre par mail dans les meilleurs délais afin de faciliter, un peu, le travail de Charlotte que je profite de remercier très sincèrement pour sa disponibilité.

Et pour finir, une note plus sympathique, comme il est de coutume, nous sommes tous invités à la foire de Brent à l'issue du Conseil et M. le Président se réjouit de boire le verre de l'amitié avec celles et ceux qui se rendront à Brent.

M. le Président passe donc au point 1 de l'ordre du jour.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2009**

La discussion est ouverte.

La correction suivante est demandée :

Mme Prisca Gaillet figure par erreur dans la liste des personnes non-excuses, alors qu'elle doit figurer dans les personnes excusées.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

## **2. NOMINATION :**

- 2.1. d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de M. Peter Bon (plr), démissionnaire ;**

Au nom du groupe PLR, Mme Karine Chevallier, propose la candidature de M. Patrick Grognez.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Patrick Grognez est élu à mains levées, à l'unanimité, membre de la commission de gestion.

**2.2. d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de Mme Jocelyne Bouquet (ind.), démissionnaire.**

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Emmanuel Gétaz propose la candidature de M. Jean-Pierre Buholzer.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Jean-Pierre Buholzer est élu à mains levées, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, membre de la commission de gestion.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS :**

**3.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. José Jorge « Pour une prise en charge hors-murs des jeunes en rupture sur la Commune de Montreux » (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 23 novembre 2009 à 19 h. 30) ;**

Présidence UDC : M. Salvatore Giannone

Membres : Mme Prisca Gaillet, MM. José Jorge, Ahmad Jahangiri, Yann Krebs, Bernard Tschopp, Laurent Demartini, Ludwig Lemmenmeier, Jean-Pierre Buholzer.

**3.2. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Jocelyne Bouquet à *considérer comme un postulat* « Pour sauver la ferme du Port à Clarens, achetons-là et réalisons un centre de rencontre pour les jeunes et les aînés ainsi qu'un "Marché à la ferme" » (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 24 novembre 2009 à 20 h. 00) ;**

Présidence Montreux Libre : M. Emmanuel Gétaz

Membres : Mme Madeleine Müller, MM. Daniel Guex, José Jorge, Henri Suppicy, Rolf Gosewinkel, Pierre Rochat, Charles Meichtry, Franco Meichtry.

**3.3. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Salvatore Giannone à *considérer comme un postulat* « Amendes d'ordre et Festivals » (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 15 décembre 2009 à 19 h. 00) ;**

Présidence Socialiste : M. Jean-Bernard Kammer

Membres : MM. Jean-Jacques Kiala, Jean-Michel Talon, Lionel Winkler, Jean-Richard Bays, Jean-Pierre Schmid, Caleb Walther, Christophe Privet, Salvatore Giannone.

- 3.4. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Jean-Marc Forclaz à *considérer comme un postulat* demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 30 novembre 2009 à 19 h. 30).**

Présidence Socialiste : M. Christian Bécherraz

Membres : Mme Juliane Baumann, MM. Anthony Huys, Dino Tarussio, Jean-Marc Forclaz, Yann Krebs, Nicolas Gudet, Yves Laurent Kundert, Jean-Pierre Buholzer.

#### **4. CORRESPONDANCE**

M. le Président a reçu le courrier suivant :

Une lettre de l'Association sécurité Riviera par la voix de son Président, M. P.-A. Maikoff.

M. le Président en donne lecture.

Une lettre de Mme et MM. Irène Abbondio, Nirada Confalonieri et Chris Muth, concernant l'antenne Sunrise et répéteur WiFi sur pylône VMCV à Clarens, arrêt St-Georges.

M. le Président en donne lecture. Il transmet cette lettre à la Municipalité pour réponse.

La lettre de démission de M. Christian Allenbach de la commission de gestion.

M. le Président en donne lecture.

M. Allenbach sera remplacé lors du prochain Conseil.

Ces trois courriers seront annexés au procès-verbal.

#### **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Les membres du Conseil ont reçu :

- **une communication concernant les opérations immobilières de la Municipalité**
- **un communiqué de presse concernant la réouverture de la piscine de la Maladaire**
- **la copie d'un courrier adressé au canton**
- **le projet de budget 2010 de ORPC Riviera**

ainsi que, posés sur la table à l'entrée de la salle :

- **deux communiqués de presse**
- **un avis de droit**

## **6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES**

Une motion, deux postulats, une question écrite dont M. le Président lira le titre et qui sera transmise directement à la Municipalité et quatre interpellations.

La motion émane de M. Yanick Hess et s'intitule : « Mise en place d'un Conseil d'établissement ».

Le premier postulat, déposé par M. Patrick Aubort, a pour titre : « Mise à disposition des infrastructures communales aux associations pendant les vacances scolaires ».

Le deuxième postulat, déposé par Mme Irina Gote, s'intitule : « Des actes concrets pour la mise en place du Conseil d'établissement(s) à Montreux ».

La question émane de Mme Jocelyne Bouquet et concerne la parcelle ex-Christinat à Clarens. Le texte et la réponse écrite seront au PV de la prochaine séance.

La motion et les postulats seront développés lors de notre prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

## **7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

### **7.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la pétition en faveur du NED Music Club (Nouvel Espace Dancers) (rapp. : M. Christian Bécherraz) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Christian Bécherraz apporte une rectification, au verso du rapport il y a une erreur de date, il s'agit du 5 octobre 2009 et non pas du 5 octobre 2010.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller déclare que le groupe socialiste s'est prononcé à l'unanimité pour l'acceptation de la pétition. Il a déjà eu l'occasion de s'exprimer à de nombreuses reprises sur le sujet puisqu'il y a eu d'autres objets autour de cette question. Il faut trouver une solution mais pour toutes les associations qui se trouvent dans le bâtiment et ce n'est pas forcément lié à l'achat du bâtiment, comme cela a déjà été dit. Il y a bien d'autres pistes qui ont été évoquées et il faudra les étudier.

Il invite donc à aller dans le sens de la commission et à accepter la pétition.

M. Michel Bongard déclare que le groupe des Verts accueille favorablement cette pétition et il invite le Conseil à l'accepter. Il rappelle qu'il a déposé une motion au sujet de ce bâtiment, en demandant que la commune l'achète, considérant l'importance de l'aspect stratégique de cette parcelle.



Cette question a été traitée dans le cadre d'une commission qui s'est réunie récemment et l'on est arrivé à la conclusion que la question mérite d'être étudiée. L'affectation de ce bâtiment pourrait tout à fait se prêter à des manifestations telles que le NED les organise, et le groupe des Verts demande vraiment que cette pétition soit prise en compte.

M. Emmanuel Gétaz déclare que personne ne sera surpris que Montreux Libre appuie cette pétition et invite à voter favorablement.

Tout à l'heure il développera le postulat qu'il a déposé lors du dernier Conseil et qui s'intitule : « Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Park, du CSP et de la salle de concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire ». C'est une des pistes et un des éléments importants à creuser pour répondre à la pétition que Montreux Libre invite à accepter.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

## CONCLUSIONS

En conclusion de la séance, la commission est passée au vote, et c'est par **8 voix pour et 2 voix contre** qu'elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération cette pétition.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette pétition à une large majorité.**

### **7.2. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Pierre Rochat demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples (rapp. : Lionel Winkler) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Le postulant le rappelle lui-même, ce n'est pas la première fois qu'il intervient au sujet de la problématique intercommunale. Cela fait d'ailleurs longtemps, puisque ses premières interventions remontent sauf erreur aux années '90.

Montreux Libre ne peut alors que féliciter M. Rochat d'avoir eu une vision il y a 20 ans. Hélas, si à l'époque parler de regroupement intercommunal était visionnaire, force est de constater qu'aujourd'hui, et j'en veux pour preuve le récent sondage du 24 heures sur la fusion, cela est quasi-rétrograde. En effet, aujourd'hui, l'heure est à la fusion.

La Tour-de-Peilz et Vevey ont déjà commencé à s'engager dans cette voie, l'objectif étant à première vue une fusion dans les cinq ans à venir. Or l'aboutissement d'une fusion est avant tout une question de volonté politique. Et nous craignons qu'en acceptant le postulat de notre collègue, nous ne nous engagions sur la fausse voie. En effet l'on risque de se perdre dans des études ayant pour objet le regroupement de communes en association, alors que nos voisins, partenaires tant d'une éventuelle fusion que d'une éventuelle association de communes à buts multiples, étudient la possibilité et l'opportunité d'une fusion.

De plus, une association de communes à buts multiples ne ferait que rajouter un niveau de prise de décision supplémentaire, ce qui n'arrangera rien au manque de transparence critiqué par certains commissaires dans le cadre intercommunal.

Donc si Montreux Libre vous propose ce soir de refuser la prise en considération du présent postulat, ce n'est pas par esprit de clocher – si l'on ose dire – mais parce que, écoutant les résultats du sondage de 24 heures, nous sommes favorables à une fusion en bloc et rapide.

M. Pierre Rochat déclare qu'il ne sait pas si cela est rétrograde, ce genre de qualificatif ne le gêne plus. Ce qui lui paraît essentiel c'est le débat. Une fusion serait probablement l'idéale, mais quelle fusion ? Malgré toute la bonne volonté que manifestent les Conseillers à se réunir hors des rencontres des Exécutifs, on va vers des choses qui ne sont pas forcément immédiatement productives.

Le constat qu'il fait ce n'est pas un constat rétrograde, mais un constat pragmatique. Il constate et tous sont d'accord avec cela, qu'il y a une multitude d'organismes régionaux dans lesquels on se perd et dans lesquels on perd clairement un potentiel d'interventions démocratiques. Ce soir il y a des collègues qui siègent au Conseil du SIEG. Il faut se rendre compte de l'aberration du système. On est au Conseil communal et on a des collègues qui siègent au Conseil du SIEG. On vient de regretter le fait que Sécurité Riviera ne fait pas le plein de ses conseillers. Objectivement c'est purement pragmatique, et M. Pierre Rochat dit : « Fusionnons toutes ces organisations dans le cadre d'une association de communes à buts multiples qui soit régionale.

Il pense que c'est raisonnable, pragmatique et si cela ne devait pas être réaliste, et si cela avait le mérite de pousser des intervenants comme le préopinant à considérer que la fusion de communes irait beaucoup plus vite, c'est tant mieux, et M. Rochat se réjouit d'entendre la réponse municipale négative à sa proposition, pour dire que l'on va de l'avant avec la fusion de communes. Est-ce que ce sera une fusion à une ou à trois communes ? M. Rochat demande qu'on lui permette encore d'y réfléchir.

M. Olivier Gfeller a souvent eu l'occasion de regretter le déficit démocratique qu'il y a dans ces instances intercommunales, mais il pense qu'avec une association de communes à buts multiples on atténuerait ce phénomène dans le sens, comme l'a exprimé M. Pierre Rochat, où cela diminuerait le nombre d'instances dans lesquelles il faudrait intervenir, cela clarifierait les choses et il y aurait plus de transparence.

Ce n'est pas une démarche qui s'opposerait à la fusion, cela va dans le même sens. La fusion, M. Gfeller la souhaite, mais il ne pense pas que le fait d'accepter la proposition de M. Rochat reviendrait à dire non à la fusion. Il pense que du côté de Montreux Libre il ne faut pas à tout prix suivre les sondages. C'est un petit peu populiste.

M. le Syndic Pierre Salvi tient tout d'abord à remercier pour les applaudissements de tout à l'heure qui marquait un aspect de sa vie privée mais qui est très important.

Il tient à préciser la position de la Municipalité de Montreux. Dans certaines Municipalités, il cite de mémoire St-Légier, Vevey et peut-être La Tour-de-Peilz, une communication a été déposée devant les Conseils communaux, qui fait état de l'évolution du dossier fusion.

Alors toutes les Municipalités vont adopter une communication, qui pour l'essentiel ressemblera à celle qui a déjà été déposée, et qui aura pour objectif de renseigner les Conseils communaux de chacune des Communes sur ce qui a été fait et ce vers quoi on va.

Ceci étant posé, il faut être très réaliste et il a envie de dire pragmatique, et se dire que face à une telle ambition il y a plusieurs possibilités. La première, c'est qu'au terme de l'étude, parce qu'il s'agit ici d'éventuellement adopter un crédit d'étude, on pourrait conclure qu'une fusion à 10 est souhaitable. Au terme de l'étude on pourrait donc dire que des fusions partielles au sein des 10 Communes de l'ancien district de Vevey soient une démarche plus réaliste et plus souhaitable, voire même conclure qu'il n'y ait pas de fusion, si ce n'est ça et là l'une ou l'autre commune qui aurait envie d'aller dans ce sens-là. Il ne faut pas préjuger, on verra.

La Municipalité de Montreux a décidé de porter à l'ordre du jour de son séminaire de la semaine prochaine cet objet. Elle va y consacrer plusieurs heures, tant il est vrai que c'est un dossier important et qui ne peut pas se traiter que sous l'angle strict de la conviction personnelle. Il y a lieu de l'étayer et d'avoir une attitude fondée, pragmatique et fondée évidemment sur des arguments.

Le nombre de ces associations, qui rend évidemment complexe la perception que l'on a tous de ce qui se passe au niveau des collaborations régionales, est un signe de vitalité. Chaque fois qu'il y a eu collaboration on s'est félicité de chercher ensemble une solution pour résoudre les problèmes dans le district.

Ceci étant, il est vrai, et c'est le défaut de l'aspect positif de cette vitalité, que c'est complexe tant les formes juridiques sont différentes et tant il est vrai que le niveau de l'information directe auprès des Conseils communaux est différent. De ce point de vue là, la prise en considération du postulat Rochat ne vise rien d'autre que finalement à forcer une réflexion sur la façon de pouvoir simplifier la manière de collaborer dans le district ancien et respectivement ne préjuge en rien d'une attitude par rapport à une fusion.

Donc que les membres du Conseil communal soient pour contre, M. le Syndic Pierre Salvi les encourage, bien que la Municipalité n'ait pas à se prononcer, mais elle ne verrait évidemment pas d'un mauvais œil, par rapport à une étude hypothétique de fusion, le fait que l'on traite de cette question en parallèle, tant il est vrai que le processus de fusion est long et que peut-être le processus de simplification est lui plus rapide.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Lionel Winkler, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

A la fin des débats, **la commission propose, à l'unanimité des personnes présentes, de prendre en considération** le postulat de Pierre Rochat « Pour un regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ».

**Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat à une large majorité.**

**7.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 2'020'000.- pour la création de surfaces administratives au niveau B2 Ouest du Montreux Music & Convention Centre – 2m2c (25/2009) (rapp. : M. Yves Laurent Kundert).**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je peux pour ma part me rallier à la proposition qui nous est soumise.

Je tiens à préciser cependant que cela ne préjuge en rien des décisions à prendre sur les étapes suivantes décrites dans le préavis.

A lire le rapport de la commission, la Municipalité ne soutient pas le projet de parking. Cela me rassure. On en déduit donc que la Municipalité n'a pas fait sien le plan directeur du développement du Centre des congrès. Il aurait été préférable que cela soit dit clairement dans le préavis.

Ce plan directeur parle de changer l'affectation de l'Auditorium Stravinski. Peut-être faut-il rappeler que, à l'époque, on avait justifié l'extension du Centre des congrès par la nécessité d'avoir une salle de concert qui convienne à la musique classique. On nous explique aujourd'hui qu'on peut s'en passer !

Ce plan directeur est également bien léger, et c'est le moins que l'on puisse dire, sur les questions financières. Le retour sur investissement s'élèvera à « des millions », nous dit-on, sans autres précisions.

Bref, pour justifier d'autres investissements, on s'attend à des analyses un peu moins sommaires.

Je rappellerai que le Centre des congrès avait, des années durant, mis la commune dans une situation financière plus que délicate. Alors, ne refaisons pas les mêmes erreurs !

Je vous remercie de votre attention ».

M. Christian Bécherraz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai toujours pensé dans ma naïveté qu'un propriétaire de bâtiment qui engage des agrandissements pour recevoir des locataires, que ceux-ci devaient payer leur loyer à ce dit propriétaire.

Qu'elle n'est pas ma surprise en lisant ce rapport que le loyer ne sera pas versé au propriétaire, mais à un autre locataire de ce bâtiment en déduction de Fr. 150'000.- versés au MJF par ce locataire du 2M2C pour la présence de leur logo.

C'est pour cette raison, devant cette subtilité comptable qui amène des interrogations Monsieur le Président, et dans l'optique d'une meilleure transparence de cette redevance et une clarté dans les comptes, que je dépose l'amendement suivant au point 3 des conclusions :

**« Que le revenu locatif résultant de cet investissement soit perçu par la commune et qu'il apparaisse dans les comptes ».**

La discussion est ouverte sur l'amendement déposé par M. Bécherraz.

M. Yanick Hess déclare que s'il comprend les propos de M. Christian Bécherraz il est toutefois étonné. Certes la commune est actionnaire majoritaire dans la SA, mais ce n'est pas elle qui va encaisser directement un loyer, c'est au Centre des congrès d'encaisser un loyer.

M. le Municipal Laurent Wehrli déclare que le processus qui a été arrêté ici est en respect complet du préavis 22/2004 voté par le Conseil communal sur les flux financiers entre la Société Centre des congrès de Montreux SA et la commune de Montreux.

Et c'est dans ce respect-là que la Municipalité propose ce mode de faire puisqu'il avait été décidé à l'époque que le Centre des congrès était percepteur de tous les loyers à l'intérieur de cette maison, qu'ils soient provisoires comme par exemple ce soir avec le concert de Lynda Lemay, il y a un loyer pour l'utilisation de la salle de l'Auditorium Stravinski. Ce loyer ne vient pas directement à la commune, il va d'abord dans la comptabilité de la société.

Il y a des loyers annuels, c'est-à-dire sur l'ensemble de l'année, à l'exemple du loyer des bureaux de la Fondation de la saison culturelle qui paie un loyer pour les bureaux et pour les m2 qu'ils occupent à l'année dans le bâtiment.

Ce loyer va également à la Société Centre des congrès de Montreux SA et c'est dans ce sens-là que les loyers de cette surface iraient aussi dans cette société.

Cela ne veut pas dire qu'ils ne viendront pas in fine à la commune de Montreux, mais au travers du flux financier tel qu'il a été adopté par le Conseil communal en plein respect de ce préavis, à savoir, en cas de bénéfice, d'une ré-alimentation des provisions et ensuite un retour à la commune. C'est d'ailleurs dans ce sens-là qu'au cours de ces trois dernières années, pas moins d'un million de francs ont été rendus à la commune, mais dans un sens de respect de l'activité économique et de la réalisation des objectifs qui sont fixés à cette société.

C'est donc dans ce sens que la Municipalité propose, comme il était indiqué dans le préavis, de considérer que les loyers de cette surface comme les autres loyers, qu'ils soient ponctuels ou annuels, c'est donc dans la même mécanique qui a été arrêtée depuis tout au long de ces dernières années, que ces éléments soient maintenus, afin de pouvoir faciliter les flux financiers, la transparence de ces flux financiers, comme elle a pu être mise en évidence depuis ce préavis. On en a parfaitement la vision au travers des comptes annuels, puisque dans les annexes des comptes il y a tout le détail de la comptabilité de la société.

M. Daniel Manzini a fait partie de la commission et c'est vrai que c'est au travers des discussions que l'on a appris ce sous-mécanisme financier, qui fait en sorte que c'était une subvention en définitive que le 2M2C octroyait au Montreux Jazz Festival et il est vrai que l'on n'était pas tout à fait au courant de ce mécanisme et c'est en fin de discussion que l'on a eu cette information.

Concernant le préavis 22/2004, M. Manzini avait cru comprendre que tous les 5 ans il devait être réactivé. M. Wehrli a donné quelques informations en disant : « Il suffirait éventuellement que l'on vous donne une communication pour dire que l'on remet l'ouvrage sur le métier, on reprend le même mécanisme ». M. Manzini croit que c'est l'occasion, puisqu'il y a tout de même Fr 20'000'000.- d'investissements dans le plan directeur, d'avoir une nouvelle discussion, afin de refaire à nouveau ce préavis.

Il ne sait pas si aujourd'hui les délais sont respectés ou pas, seul M. Wehrli pourra le dire. La commission des finances va travailler un petit peu sur cet aspect. On avait demandé le préavis pour savoir si réellement on était encore dans les délais ou pas. M. Manzini croit que l'intervention de M. Bécherraz est tout à fait légitime pour obtenir de la transparence.

M. Christophe Privet déclare que Montreux Libre soutiendra l'amendement de M. Christian Bécherraz. Il abonde dans ce qui a été dit, puisque le préavis 22/2004 va arriver à son terme.

M. Yanick Hess ne soutiendra pas l'amendement de M. Christian Bécherraz car si l'on voulait facturer au Jazz cette location, dans ce cas-là on peut directement le faire par le biais du budget. Peut-être enlever des prestations offertes au Festival de Jazz.

Mais là, en l'occurrence, c'est un plus pour le festival et il faut être honnête et clair et dire que l'on n'a pas envie d'avoir une subvention indirecte au Festival de Jazz de Montreux, et si l'on pense que le Festival de Jazz reçoit trop, par le biais du budget, à son avis, cela peut aussi se faire.

M. le Syndic Pierre Salvi tient à donner un complément d'information. Au fait cette prestation qui a été décidée par le Conseil d'administration de la Société d'exploitation de la Maison des congrès n'est pas une prestation unilatérale. En échange le Festival du Jazz participe à la promotion du Centre des congrès quand il se déplace à l'étranger. Il y a donc un espèce de partenariat qui vise finalement à rendre présente l'offre qu'offre précisément le Centre des congrès, à l'étranger notamment, chaque fois que le Festival de Jazz se déplace. Prestation contre prestation.

Ensuite le problème dans cette discussion ce n'est pas le Festival de Jazz. Il ne faut pas non plus que l'on oriente la discussion sur le Festival de Jazz. Ici la question traite vraiment des flux financiers.

Alors ce qui a été entendu au niveau de la table municipale, c'est l'attachement que certains ont exprimé d'avoir des informations qui viennent finalement quittance ce qui s'est passé pendant ces années écoulées au niveau de l'application de ces règles ou de ces mécanismes financiers et M. Wehrli l'a dit tout à l'heure, et M. Salvi le confirme, il y aura un rapport qui permettra de faire le point sur ce qui s'est passé par rapport aux enjeux qui avaient été décrits et qui justifiaient un tel préavis adopté à l'époque, afin de ne pas avoir de déficit de mémoire par rapport à la compréhension de ces flux.

M. le Syndic Pierre Salvi ajoute que l'on vit une période, qui d'un point de vue économique, est un peu particulière par rapport au tourisme et c'est vrai que cela touche les prestataires en particulier la Maison des congrès. Par voie de conséquence ce qui est fait de façon dynamique pour essayer de favoriser le Centre des congrès, aussi vis-à-vis du canton d'ailleurs, ne peut être que positif.

M. le Président passe au vote sur l'amendement.

**Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement de M. Christian Bécherraz par 40 voix pour, 29 voix contre et 2 abstentions.**

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller, avant de passer au vote final, aimerait exprimer une inquiétude par rapport à un point qu'a soulevé aussi M. Olivier Blanc. Il a sous les yeux le plan directeur des futurs travaux qui sont envisagés dans ce bâtiment et il y a quelques éléments qui l'ont quelque peu inquiété, notamment les travaux prévus dans la salle de l'Auditorium Stravinski.

Il lui apparaît, s'il interprète bien les propos qui figurent dans ce document, que la sonorisation de la salle va être transformée, en parlant même du temps de réverbération qui doit être plus court, en mettant l'accent sur l'activité qui serait avant tout ciblée sur les congrès, les assemblées et la petite et grande variété.

M. Gfeller aimerait juste rappeler que cette salle avait pour première vocation d'être une salle de concerts classiques pour les orchestres symphoniques et ce n'est que dans un second temps qu'il avait été envisagé, pour la rentabiliser, de faire aussi des aménagements qui lui permettent d'être modulable.

Il s'inquiète un peu que l'on perde le bénéfice d'un investissement considérable consenti à l'époque pour faire de cette salle une salle classique. Une salle qui a été utilisée comme modèle d'ailleurs par d'autres villes qui souhaitaient se doter d'un pareil outil. Il est d'accord pour la modernisation du bâtiment ou de la salle même, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la vocation première de cette salle qui a quelque chose d'unique. Et ce n'est pas parce qu'actuellement la musique classique est un peu moins à l'affiche, pour créer des circonstances il faut perdre le bénéfice de ce que nos prédécesseurs ont bâti.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre est dans l'ensemble plutôt favorable au développement et à la transformation du Centre des congrès. Toutefois, quatre aspects méritent d'être soulevés :

#### **Financement**

L'on ne peut que regretter que d'autres communes de la Riviera, ainsi que le Canton, ne participent pas du tout au financement du projet. Concernant les autres communes, je me contenterai de rappeler les propos de mon collègue Gétaz, qui estimait que le fait que les communes environnantes bénéficient de retombées économiques grâce au 2M2C justifie de leur demander une participation. En ce qui concerne le Canton, l'on peut comprendre sa réticence à donner deux fois (1 fois 35 millions à Beaulieu et une fois x millions à Montreux). Mais ne donner qu'à Beaulieu ne serait pas très équilibré non plus. L'on citera d'ailleurs à ce propos une décision du Grand Conseil octroyant des subventions à Montreux et à Beaulieu pour leur collaboration. Cette décision a d'ailleurs été citée dans le cadre du préavis 22/2004 sur le 2M2C. C'est pourquoi Montreux Libre estime que le financement des prochaines tranches devra absolument prévoir une participation des autres communes de la Riviera ainsi que du Canton.

#### **Destination du rendement estimé**

Nous jugeons quelque peu douteux le procédé consistant à ce que la Commune investisse dans le 2M2C, sans pour autant directement percevoir le rendement correspondant, quand bien même la commune serait propriétaire de l'entier du capital-actions de la société exploitant le 2M2C. La pratique exposée dans le rapport ressemble, certes de loin mais néanmoins à une subvention déguisée.

#### **Manque de vision globale**

Ce dossier suggère que le 2M2C soit, à l'heure actuelle, mal utilisé, notamment du point de vue de la surface à disposition. L'on regrette qu'une étude complète n'ait pas été menée à ce sujet par un mandataire externe. En effet, le plan directeur annexé ne prévoit que des interventions ponctuelles.



De plus, dans le même ordre d'idées, peut-on critiquer le fait que le changement d'orientation culturelle du 2M2C n'ait pas fait l'objet d'un débat, bien que nous nous rallions aux options choisies dans le cadre du préavis et de ses annexes.

### **Engrenage des projets-saucissons**

Enfin, et c'est là l'aspect le plus important pour nous, l'on sait pertinemment que ces quelques deux millions ne sont que les premiers d'un gros paquet, que l'on pourrait estimer aujourd'hui entre 15 et 20 millions en tout, selon les variantes futures. Or Montreux Libre craint qu'un soutien par trop massif à cette première tranche ne lie, sur le plan factuel du moins, le Conseil communal quant aux décisions futures sur les tranches suivantes. Autrement dit, nous aurions l'impression, en acceptant ce préavis à une trop forte majorité, de mettre les doigts dans un engrenage qui nous entraînera demain plus loin que ce que nous ne voulons aujourd'hui. A notre sens, le meilleur moyen d'éviter, lorsque les prochaines tranches nous seront soumises, un argument du type : « Puisque vous avez accepté la 1ère tranche, il vous faut maintenant accepter les suivantes. L'on ne peut plus s'arrêter en chemin. » et que ce préavis ne soit pas accepté avec une majorité trop importante. C'est pourquoi nous estimons devoir refuser le présent préavis.

Dans cet esprit, et afin que les membres du Conseil puissent voter individuellement selon leur âme et conscience, nous demandons le vote au bulletin secret et prions encore quelques conseillers de bien vouloir soutenir notre demande ».

M. le Président demande si 15 Conseillers soutiennent la demande du vote au bulletin secret. Ce n'est pas le cas.

La discussion continue.

M. Michel Bongard déclare qu'avec ce préavis, la communauté montreuusienne s'apprête, via la décision du Conseil si tel était le cas, à investir d'importantes sommes pour ce que l'on espère pouvoir faire profiter à cette même communauté montreuusienne.

Tout à l'heure on a reconnu un problème au NED en acceptant une pétition. Si l'on prend un peu de recul on perçoit les étonnants cloisonnements qui règnent au sein des discussions. De quoi parle-t-on ? D'affaires, de business. On veut que ce Centre de congrès rapporte.

La pétition au sujet du NED a été acceptée, mais qu'est-ce que le NED ? Un espace de musique comme le Centre des congrès. Fr 2'000'000.- par-ci, alors que pour le NED la Municipalité peine à trouver une solution pour que cet espace de musique perde. Or c'est là que se trouve la pépinière des artistes de demain. Le Festival a passé par là aussi autrefois. M. Bongard tenait à apporter cet éclairage.

M. le Municipal Laurent Wehrli tient à apporter quelques précisions afin de rassurer M. Olivier Gfeller et ceux qui s'inquiéteraient. Les travaux prévus à l'Auditorium Stravinski ne visent pas à remettre en cause la nature de l'acoustique classique.

L'objectif est de garder, au niveau du classique, l'acoustique comme on la connaît aujourd'hui, avec ses qualités et ses défauts, mais en l'occurrence, pour l'essentiel, ses grandes qualités comme l'a rappelé M. Gfeller, largement reconnues.

Ce qui est envisagé par l'étape deux, même si ce n'est pas l'objectif de ce préavis, mais M. Wehrli croit qu'il est important, au vu des propos qui ont été tenus, d'apporter quelques renseignements, ce qui est prévu par étape à l'Auditorium Stravinski, c'est en fait de résoudre le problème qu'il y a régulièrement lors du Festival de Jazz et lors d'autres manifestations culturelles dites de variétés, c'est un problème d'acoustique.

C'est-à-dire que le temps de réverbération n'est pas le même pour du classique que pour l'acoustique variété. Tous les spécialistes le disent il n'y a pas le même temps de réverbération pour que cela puisse être audible et avec de la qualité.

Or ce que l'on fait lorsqu'il y a du jazz ou de la variété, on suspend au plafond des grands cadres en bois entourés de rideaux noirs épais qui permettent d'absorber au fur et à mesure de la progression du son dans la salle, de freiner cette progression et d'arriver au temps de réverbération voulu.

Le problème est que ce matériel est totalement obsolète aujourd'hui et reconnu, encore juste pour l'année prochaine, par l'Etablissement cantonal d'assurance, comme pouvant être monté. Par ailleurs, il nécessite des temps de montage et de démontage qui prennent plusieurs jours et c'est clairement une solution qui a été faite à l'époque, et on peut saluer le génie de l'époque, mais qui aujourd'hui, si on devait faire la salle, ne se ferait pas du tout ainsi.

L'objectif ici c'est de pouvoir mettre en place, notamment de façon cachée quand c'est du classique, donc avec acoustique naturelle, un système de motorisation afin de pouvoir descendre ces rideaux depuis le plafond, d'avoir des moteurs qui permettent de les descendre à l'emplacement voulu, de façon beaucoup plus simple et surtout beaucoup plus sûre et assurer un respect des règles et des règlements qui viennent d'être évoqués et surtout pour atteindre l'objectif.

Il n'est donc pas question d'enlever en quoi que ce soit cette qualité d'acoustique classique à cette salle, mais c'est de faire, de manière plus flexible, ce qui doit être fait de façon manuelle aujourd'hui, avec tous les dangers et les limites que cela peut représenter.

M. le Municipal Laurent Wehrli tient à répondre aussi en ce qui concerne un des éléments évoqués par M. Christophe Privet, c'est la notion de la participation des autres communes et du canton, respectivement d'un crédit cadre ou pas de crédit cadre.

Une des dernières choses évoquées par M. Christophe Privet c'est de dire : « Et bien voilà, on a une première tranche de saucisson ». M. Privet et d'autres membres de la commission l'ont dit, que s'il est vrai qu'il y a une première tranche avec ce préavis, il y a au moins une vision qui est transmise par ce préavis, avec l'annexe, avec le plan directeur, il y a des éléments qui sont d'une certaine transparence, même jusqu'au stade où l'on met la transparence au fait que l'on précise que la Société a présenté l'idée du parking, mais sans forcément que cela soit une décision municipale.

On pourrait dire qu'il aurait été plus simple de faire un crédit cadre de Fr. 20'000'000.- et avec ce crédit cadre la Municipalité avait les coudées franches et la grande liberté de faire ce qu'elle voulait à l'intérieur de ces Fr. 20'000'000.-. C'est d'ailleurs la situation qui a été votée par le Conseil communal en 1999, qui a voté Fr. 11,7 millions pour les transformations du Centre des congrès et l'adaptation du Centre des congrès au travers de différents projets et qui est encore actuellement en cours comme crédit cadre.

La formule qui a été retenue par la Municipalité ici c'est de considérer que les travaux qui étaient proposés ou qui seront proposés, sont tous d'une certaine importance et méritent un dialogue avec le Conseil communal et un partenariat avec le Conseil communal au gré de ses visions.

C'est pour cela qu'il a semblé plus utile à la Municipalité de venir étape par étape. Par exemple de profiter de la mise en place de panneaux solaires au moment où il s'agira de refaire les toitures, notamment au bâtiment A. C'est planifié aujourd'hui pour 2011. M. Wehrli ose espérer aujourd'hui que les panneaux solaires, leur rendement et leur coût d'aujourd'hui ne seront pas les mêmes en 2011, et que la technologie aura fait des grands bons en avant. Tout le monde l'espère et le dit, les panneaux solaires de 2011 pourront avoir un meilleur rendement et pour un rapport qualité/prix encore plus intéressant, et tout le monde le souhaite.

Comment donc faire un crédit cadre maintenant si c'est avec des valeurs d'achat des panneaux solaires d'aujourd'hui et de leur valeur de rendement d'aujourd'hui. Et c'est pour cela que sur un certain nombre d'éléments de retour sur investissement, le plan directeur est encore relativement ouvert aujourd'hui, pour ne pas dire général. Mais ceci est voulu pour permettre, au moment où les préavis idoines et adéquats seront déposés, de pouvoir avoir le meilleur élément du moment, c'est-à-dire avec le meilleur rapport qualité/prix du moment. Et ceci ne serait pas possible s'il y avait eu un dépôt d'un crédit cadre à ce moment-là. C'est pour cela que cette technique a été ainsi retenue.

La participation des autres communes et du canton va être, objet par objet, étudiée avec les partenaires de la région et respectivement du canton, et cela a déjà été initié. En l'occurrence, au mois de juillet quand M. Wehrli a eu l'occasion de dire à la commission qu'il avait déjà eu une séance avec M. Mermoud. Il a encore revu M. Mermoud il y a deux semaines qui a reçu ce préavis et le plan directeur.

M. Mermoud a d'ores et déjà envisagé des séances au cours du printemps prochain avec ses services, pour voir dans quelle mesure un certain nombre de pistes et de points dont le plan directeur peut faire l'objet d'une subvention cantonale. Il s'y est d'ailleurs engagé et M. Gfeller, en sa qualité de député, peut en témoigner puisqu'on est intervenu dans le cadre du débat sur Beaulieu. M. Mermoud s'est engagé à étudier les propositions de Montreux avec la même bienveillance qu'il l'a fait pour Beaulieu. M. Wehrli ne peut pas se mettre à la place de M. Mermoud et du Conseil d'Etat pour dire comment cela se fera, mais les démarches sont initiées.

Imaginez que pour cette surface de location, qui coûte Fr 2'000'000.- mais dont le rendement est un rendement d'au minimum de Fr 90'000.-, si l'on fait le ratio, c'est un ratio, et tous les membres de la commission en ont convenu, qui est parfaitement équilibré au regard des règles habituelles, si la commune construisait cela ailleurs et louait à d'autres partenaires. Comment convaincre d'autres communes et le canton à venir dans une opération qui est équilibrée. Ce ne sera pas le cas dans la rénovation de l'Auditorium Stravinski, cela ne sera pas le cas pour d'autres étapes, notamment pour les panneaux solaires que M. Wehrli a évoqués tout à l'heure.

M. Wehrli assure ici qu'il n'est pas question de ne pas demander aux autres communes au travers de la CHL, respectivement du canton, au travers des premiers engagements qu'il a évoqués même en plénum du Grand Conseil, et de ne pas aller contacter ces gens pour qu'ils puissent, on l'espère vivement, s'associer aux différentes démarches subséquentes.

Mme Claire-Lise Gudet se dit, en entendant M. le Municipal Laurent Wehrli, pourquoi ne pas faire dans ce cas une superbe salle pour le NED qui soit aussi mise à disposition des concerts autres que le classique, ceci par rapport à ce que M. Wehrli dit au sujet des moteurs qui feraient descendre des panneaux.

Mme Gudet se souvient lorsqu'à Genève, elle compare cet Auditorium Stravinski à la salle Ansermet, ils avaient voulu la transformer pour qu'elle puisse aussi être mise à disposition d'autres concerts et à force de déplacer des volets pour le son, ces volets ont été abîmés et il a fallu de nouveau reconstruire une autre salle pour d'autres concerts et réparer les volets pour que ce soit à nouveau que pour du classique. C'est une question qu'elle se pose.

M. Olivier Gfeller a tout à l'heure un peu égratigné Montreux Libre, mais il va essayer de le dire le moins méchamment possible, mais par rapport à l'intervention de M. Christophe Privet, que dans une association de communes à buts multiples il pourrait mieux faire valoir l'envie de faire payer par toute la région la rénovation de l'Auditorium Stravinski et de la Maison des congrès. Cela pourrait même se faire pour le NED puisque c'est aussi une institution culturelle qui a un rayonnement au-delà des frontières de la commune de Montreux.

M. Gfeller est pour la culture dans son ensemble, son intention tout à l'heure n'était pas de sélectionner un type de culture parmi d'autres. Et à ce titre-là il rejoint les propos de M. Bongard.

M. Gfeller remercie M. Wehrli pour les propos qu'il a tenus concernant la vocation première de l'Auditorium Stravinski, parce qu'effectivement en lisant le plan directeur, on peut avoir quelques inquiétudes et interpréter d'une façon ou d'une autre, et avoir le sentiment qu'effectivement on pourrait porter atteinte au génie propre de la salle. M. Gfeller remercie donc M. Wehrli pour son engagement et effectivement il pense que la modernisation peut être envisagée, par contre ce serait extrêmement dommage d'abîmer le lieu.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

Au vote final, c'est **par 7 oui, 1 non et 1 abstention** que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter les conclusions suivantes :

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

#### **VU**

Le rapport-préavis No 25/2009 de la Municipalité du 29 septembre 2009 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr 2'020'000,-- pour la création de surfaces administratives au niveau B2 Ouest du Montreux Music & Convention Centre 2m2c,

#### **OUI**

Le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

#### **CONSIDERANT**

Que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 2'020'000,-- pour la création de surfaces administratives au niveau B2 Ouest du Montreux Music & Convention Centre 2m2c ;
2. de couvrir ce montant par la provision « Fonds pour investissements futurs » ;
3. que le revenu locatif résultant de cet investissement soit perçu par la commune et qu'il apparaisse dans les comptes ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions de ce rapport telles qu'amendées avec quelques avis contraires et quelques abstentions.**

#### **8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :**

- 8.1. **sur le projet budget 2010 du Fonds culturel Riviera (27/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 27 octobre 2009 à 18 h. 15) ;**

M. le Président dit au revoir aux jeunes du Ned et du Skate Park et les remercie d'être venus.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 8.1. de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**8.2. sur le contrat de parc liant la Commune de Montreux à l'Association du Parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut (28/2009) (date pour la séance des commissions des communes de Château d'Oex, Montreux, Ormonts-Dessous, Rossinière, Rougemont, Veytaux et Villeneuve : mercredi 28 octobre 2009 à 19 h. 45 à Montbovon ; date de la séance de la commission communale : mercredi 18 novembre 2009 à 18 h. 00 à Montreux) ;**

La commission est déjà nommée sous la présidence socialiste de M. Olivier Gfeller, que M. le Président Pierre-André Spahn remercie d'avance pour son rapport.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**8.3. sur le projet de budget ordinaire communal pour 2010 (29/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de la commission des finances : mardi 27 octobre 2009 à 19 h. 00) ;**

Pour commencer M. Le Président va donner la parole aux présidents des groupes et ensuite on continuera la discussion générale, pour finir par un rapide survol chapitre par chapitre afin que chacun puisse faire part de remarques éventuelles qui pourront être traitées par la commission des finances.

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Municipal Alain Feissli donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité, au travers de son projet de budget 2010, a souhaité opter pour une politique résolument anticyclique.

En effet, la crise financière qui a frappé notre économie à partir de l'automne 2008 est toujours bien présente, et l'évolution de l'économie Suisse et vaudoise au cours des 12 derniers mois le démontre clairement.

Si d'une manière générale l'arc lémanique a globalement mieux résisté à ce séisme que la moyenne cantonale, la région de la Riviera est encore une particularité dans l'arc lémanique, notamment de par la nature des activités économiques propres à notre région.

De nombreux indicateurs nous laissent à penser que le creux de la vague est aujourd'hui atteint, que la situation est en passe de se stabiliser, et qu'une très légère reprise devrait se faire jour au cours de l'année prochaine.

En ce qui concerne notre commune, plusieurs paramètres permettent de plus un optimisme raisonnable, comme la croissance importante de la population, laquelle se confirme à nouveau depuis le début de cette année, des prix du marché immobilier stables, voire toujours en légère croissance, ainsi que la prochaine mise sur le marché d'un important parc de logement, à l'exemple du National ou de la Bavaria. Les activités des secteurs du bâtiment, du génie civil, ou encore du second œuvre sont restées soutenues, et les prix de ces secteurs d'activité sont restés étonnamment stables.

A l'opposé, le taux de chômage reste élevé dans notre région, et il faudra probablement attendre la fin de l'année 2010, voire 2011 pour observer une décrue dans ce domaine.

Notre commune, au travers de ses derniers exercices comptables, a eu l'opportunité non seulement de gommer totalement sa dette, mais également de créer une confortable réserve financière.

Il y a 6 mois, lors du bouclage des comptes 2008, la Municipalité a fait part à votre Conseil de sa volonté de mener une politique anticyclique. Nous le confirmons aujourd'hui au travers de notre projet de budget 2010 qui se veut résolument l'expression de cette volonté.

Tout d'abord au niveau des investissements, ou plus de 20,5 millions sont prévus d'être engagés en 2010, en croissance de près de 8 millions par rapport à la moyenne pluriannuelle des investissements de ces cinq dernières années. Il s'est agi, pour la Municipalité, au travers de ce programme d'investissements ambitieux, d'accélérer un certain nombre de dossiers qui étaient pratiquement finalisés, et ce dans le but d'apporter un soutien marqué à notre économie locale et régionale.

Ensuite au niveau du budget.

Là également, le chapitre des biens, services et marchandises, bien qu'ayant été réduit de près de 1,2 million par rapport au budget 2009, reste à un niveau permettant un entretien normal du patrimoine communal, évitant ainsi d'une part de reporter à plus tard des opérations d'entretien nécessaires, mais également d'autre part d'alimenter les entreprises de la région avec un volume normal de travaux, en une période où l'on observe un ralentissement des travaux d'entretien du secteur privé, et ce malgré des taux d'intérêt qui restent extrêmement favorables.

Dans le domaine des aides et subventions, la Municipalité souhaite les maintenir à un niveau au moins équivalent à 2009, considérant que les bénéficiaires sont notamment confrontés à une diminution des budgets de sponsoring des entreprises privées. Enfin, la Municipalité a souhaité accroître ses efforts dans le domaine de l'aide à la famille, notamment avec l'introduction, en accord avec votre Conseil, de l'aide individuelle au logement, estimée à CHF 250'000.- pour la part communale, mais également au travers du financement des structures d'accueil de la petite enfance qui prévoit une augmentation de la participation communale de CHF 181'000.- pour l'accueil familial de jour et de CHF 241'000.- pour le réseau REME par rapport à 2009. Un soutien accru est également prévu pour les cantines scolaires ou encore pour les camps de vacances.

Si les charges maîtrisables par la Municipalité sont en très légère diminution par rapport au budget 2009, il n'en est pas de même pour les charges liées, sur lesquelles la Municipalité n'a aucune maîtrise. Ces dernières enregistrent une augmentation de l'ordre de 4 millions par rapport au budget 2009.

Au niveau des recettes, ces dernières sont relativement stables, la diminution de quelque 2 millions étant pour l'essentiel imputable au revenu du patrimoine financier, en regard de la chute des taux d'intérêt sur le marché des capitaux.

Le budget tel que proposé prévoit donc une perte de l'ordre de 5 millions de francs, avec une marge d'autofinancement négative de 1,7 million. Il est important toutefois de préciser que l'image de ce budget est à mettre en regard d'un environnement économique momentanément défavorable, mais que les indicateurs pour notre commune restent globalement favorables à moyen terme. Le budget 2010 n'est donc pas le reflet d'un déficit structurel, qui lui serait inquiétant, mais bien d'un déficit conjoncturel.

En conclusion, la Municipalité est convaincue qu'il est de notre devoir, en cette période de ralentissement économique, de mener une politique résolument anticyclique, d'accentuer notre soutien à l'économie locale et régionale, et de maintenir notre confiance envers nos partenaires au bénéfice de subventions, ce d'autant plus que nous avons les moyens de financer cette politique par la trésorerie courante, sans avoir à nous endetter pour ce faire.

Les réserves accumulées en période de conjoncture favorable doivent aujourd'hui nous permettre de traverser une période plus difficile en gardant confiance dans l'avenir, car les aspects structurels de notre commune sont, et restent solides ».

M. le Président Pierre-André Spahn passe la parole aux présidents de groupe par ordre d'importance.

Mme Karine Chevallier, Présidente du groupe PLR, donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Libéral-Radical reste dubitatif après la première lecture du budget communal 2010 et du préavis correspondant présenté par la Municipalité. Nous avons bien entendu les propos de la Municipalité ce soir et prenons acte de la volonté de poursuivre une politique anticyclique compte tenu du contexte économique actuel, ainsi que du fait que la majorité municipale justifie le déficit présenté par cette même volonté.

Cependant, pour nous, le fait que de cette politique anticyclique découle un budget déficitaire est une chose très difficile à accepter. Nous estimons en effet que la majorité de la Municipalité aurait eu les moyens de proposer un budget sans découvert d'autofinancement. On nous rétorquera sans doute que ce déficit provient en grande partie du maintien des subventions. Certes. Mais le maintien nécessaire des dites subventions n'explique pas à lui seul le déficit du projet de budget proposé.



La majorité de la Municipalité tente, ainsi par exemple, de nous expliquer qu'elle n'a pas voulu trop diminuer les charges « Biens, Services et Marchandises » ceci afin de soutenir les entreprises. Cependant, pour argumenter son propos, elle n'utilise que quelques lignes et se borne à nous parler d'une volonté qui se concrétisera par une stratégie d'entretien régulière et constante et par la poursuite de l'entretien lourd du patrimoine communal. Autrement dit, à l'heure où des établissements et des entreprises privés font d'énormes efforts d'investissements pour dynamiser leurs fonds de commerces et pour se rendre économiquement plus attractifs, comme mentionné aux principes généraux du présent préavis avec l'hôtellerie et ses quelques 200 millions investis, ou encore en regard des diverses constructions qui fleurissent sur notre Commune, la Municipalité, elle, elle entretient..... Face à cet élément factuel, une question se pose et un constat s'impose. La question est : où sont donc passés les projets d'importance promis d'ici à la fin de l'année ? Et le constat qui s'impose est qu'il n'y a là à notre sens, aucune vision, aucune volonté de prendre des risques si calculés soient-ils. Nous regrettons profondément cet état de fait et estimons qu'il met en exergue le fait que la présentation d'un budget déficitaire ne se justifie pas.

Elle se justifie d'autant moins que depuis plusieurs années maintenant, la majorité de la Municipalité nous présente systématiquement des projets de budgets déficitaires et finalement, en juin, des comptes en parfaite santé.

Cette différence stigmatise pour le groupe Libéral-Radical le fait qu'une analyse plus fine est absolument nécessaire afin d'arriver à terme à une stabilité des énoncés entre le budget et les comptes. A notre sens, cette analyse et cette stabilisation sont d'autant plus simples à atteindre que l'on est passé à une planification d'année fiscale en année fiscale et non plus de 2 ans en 2 ans, les simulations concernant les rentrées fiscales étant ainsi plus aisées à faire et les résultats à obtenir plus pointus. A cet égard, nous répétons que la marge d'autofinancement annoncée à – 1'700'000.- doit être ramenée à 0.00. Nous espérons que cette question sera traitée en commission et qu'elle y recevra un écho favorable, notamment par exemple en analysant les différences importantes dans les comptes de fonctionnement, de l'administration générale, de la sécurité sociale.

Enfin, et comme de coutume malheureusement, le groupe Radical-Libéral regrette que la majorité de la Municipalité ne se soit pas contentée de la main tendue par le Conseil communal lorsque ce dernier a récemment accepté la création de quelques 5 postes supplémentaires, mais qu'elle lui prenne le bras en en budgétisant encore 2,5.

En conclusion, il nous semble que le projet de budget présenté ce soir fait montre d'une bien frileuse vision d'avenir et d'un manque clair de précision dans l'analyse et les projections.

Je vous remercie de votre attention ».

Mme Irina Gote, Présidente du groupe socialiste, donne lecture de son intervention :

« Monsieur, le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers,

Le groupe socialiste tient à saluer tout d'abord la qualité de la présentation du préavis du budget que la Municipalité nous soumet.

Le corps du préavis a le mérite d'être un excellent résumé de l'exercice proposé. Les différentes orientations qu'a prises la Municipalité y sont également clairement expliquées et en couleur s'il vous plaît. Voilà pour la forme.

Passons au fond maintenant.

Avec les réserves accumulées à travers les exercices précédents, nous pouvons aujourd'hui maintenir l'ensemble des prestations communales, voire les renforcer là où il est nécessaire de le faire. Ainsi, la Municipalité a décidé d'accroître ses efforts dans le domaine de l'aide à la famille avec notamment l'introduction de l'aide individuelle au logement, au travers du financement des structures d'accueil de la petite enfance ou encore d'un soutien renforcé aux cantines scolaires et aux camps de vacances.

Nous pouvons également continuer à entretenir notre patrimoine communal et nous pouvons ainsi avoir une politique d'investissements très active.

Par conséquent, nous pouvons mener une vraie politique anticyclique et cela sans faire d'emprunts, car la trésorerie accumulée couvrira les investissements qui se chiffrent à plus de 20,5 millions de francs, soit 7,7 millions de plus que les 5 années précédentes.

Pour conclure, je dirai que peu de collectivités publiques peuvent se targuer de ce constat-là aujourd'hui. Voilà le résultat d'une saine gestion financière à travers les années, car aujourd'hui, même en période de crise, on peut se donner les moyens de nos ambitions.

Pour nous, Madame et Messieurs les Municipaux, votre copie est parfaite ».

M. Stéphane Barbey, Président du groupe des Verts, donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs,

Je crains que nous ayons un avis un peu différent que celui du parti socialiste sur la magnificence du budget qui nous est soumis.

La Municipalité nous propose un budget déficitaire à cause de la crise économique, et elle nous demandera de l'accepter. Mais un budget déficitaire est-ce vraiment correct ? Mais qu'est-ce qu'un budget ?

Selon le dictionnaire, c'est un programme généralement annuel, de recettes et de dépenses probables, exprimé en termes monétaires, établi par et/ou pour une personne, un groupe d'individus, une entreprise ou une collectivité publique, afin de réaliser un équilibre financier. Voilà déjà un côté de la définition me semble-t-il.

Le mot budget étymologiquement est un des mots à avoir traversé deux fois la Manche. Au Moyen Âge, c'était la « bougette » qui désignait le « sac servant de bourse » (« porte-monnaie ») qui pendait à la ceinture. Ce terme a été repris par les Anglais qui l'ont transformé en « budget », qui fut ensuite repris par les Français pendant la Révolution, vers l'an 1789.

Vous jugerez comme moi qu'il est particulièrement piquant que le mot « budget » nous soit revenu d'un pays d'où est venue la crise et la source de tous nos problèmes. Il y a certainement un signe sous ces termes et sous ces événements.

Ainsi, par définition, un budget doit viser l'équilibre financier.

Or, le budget que vous nous proposez Madame, Messieurs de la Municipalité, il est négatif d'à peu près 5 millions.

Pour moi c'est une mauvaise chose et pour les VERTS aussi, parce que vous projetez sur l'avenir un résultat négatif. Comment être positif, vouloir développer sa commune, si le projet lui-même est négatif. Pour moi c'est un mauvais signal que l'on donne. On ne demande pas à un budget d'être réaliste, mais surtout d'être porteur d'un projet.

Même réaliste, on s'interroge ; par exemple, les chiffres des revenus sont vus au-dessus des projections de l'Etat de Vaud.

Et le projet pour Montreux et ses habitants, ses étudiants, sa vie économique, culturelle ?

Est-ce que ce déficit, par son financement, apportera quelque chose à la qualité de vie dans notre ville ? Comme vous le savez la qualité de la vie est au cœur de nos préoccupations en tant que VERTS.

Ce qui nous frappe, c'est la facture sociale qui augmente, et qui est un authentique miroir hélas de la fracture sociale.

Au-delà de l'aide, l'action menée par les communautés publiques est-elle vraiment la bonne ? Que se passera-t-il quand on aura plus les moyens d'aider ?

La masse salariale enfle considérablement ; il est clair qu'on ne pourra pas poursuivre sur cette lancée ascendante ; l'ouverture de nouveaux postes est pour l'instant très restreinte, ce qui réduit la liberté de faire face aux besoins ; on doit cependant féliciter la Municipalité pour ses efforts dans le domaine de la formation des jeunes.

Le caractère anticyclique des mesures prises notamment est sujet à caution : pourquoi donner plus de travail aux entreprises du secteur de la construction alors qu'au début du rapport on nous explique que la construction va bien ; si on veut prendre des mesures pour l'emploi, il conviendrait plutôt de favoriser le retour au travail des personnes sans emploi actuellement et d'agir dans les domaines sinistrés.

L'informatique montreusienne donne des signes de faiblesse ; les revenus du service sont en baisse et ses prestations semblent poser problème.

Montreux s'est doté d'un plan directeur communal. Voilà de quoi faire de l'anticyclique, puisqu'un certain nombre de projets existent et ne sont pas réalisés. Et bien on cherche désespérément la réalisation d'un élément de ce plan directeur communal.

Le Centre des congrès et son obscur financement est une source de préoccupation. Et quand on dit obscur, on a pu que constater, par les nombreux dialogues qui ont eu lieu sur cette question, si le Conseil communal a tellement de peine et doit tellement s'exprimer sur ce sujet, c'est que la structure actuelle ne fonctionne pas, et évidemment cela coûte cher parce que c'est à coups de millions. Et le comble c'est que quand la commune est tombée dans le désarroi financier la dernière fois; c'était à cause du Centre des congrès et je suis convaincu qu'il ne faut pas refaire les mêmes erreurs.

Pour conclure, les VERTS voteront probablement le budget malgré le malaise qu'ils ressentent face à son déficit et ses lacunes.

Ils demandent dans un esprit d'ouverture auprès des autres partis que la question de la vision de Montreux soit financée afin d'assurer un développement dans lequel chacun ait sa place dans un cadre financier équilibré ».

M. Salvatore Giannone, Président du groupe UDC, donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC est favorable à l'adoption de ce budget.

Conscient que celui-ci est déficitaire de 5 millions, et conscient aussi qu'un budget est une addition juste d'estimations fausses.

Ce qui le rend intéressant, c'est les investissements patrimoniaux de plus de vingt millions.

Si notre Municipalité est en panne de projet, nous sommes certains que chaque Conseiller de notre commune a sa petite idée en tête sur l'amélioration du patrimoine ou du domaine public.

Nous osons espérer que la Municipalité tiendra ses promesses et qu'elle mette tout en œuvre dès maintenant, pour planifier, chiffrer, adjuger et surtout faire exécuter sur l'année 2010 cette politique anticyclique.

Nous demandons que les entreprises typiquement montreusiennes soient servies les premières, et surtout les petites. Nous verrions mal un favoritisme où ces dernières resteraient sur leur faim ».

M. Emmanuel Gétaz, Président du groupe Montreux Libre, donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre souhaite relever deux points concernant le budget communal présenté par la Municipalité.

Premièrement, nous nous réjouissons de voir que les dépenses sociales peuvent être garanties, en étant orientées vers les catégories de la population que la situation économique actuelle met en danger.

Montreux doit rester une ville pour toutes et tous et le filet social est extrêmement important, alors même que les loyers communaux subissent une pression continue à la hausse en raison de la spéculation dans le domaine foncier.

Deuxièmement, nous nous étonnons de voir la Municipalité prévoir une augmentation des investissements de plus de 50%, pour dépasser les 20 millions.

Certes, la théorie keynésienne d'investissements anticycliques a pu faire ses preuves, mais cette théorie ne peut pas justifier une telle explosion des dépenses d'investissement.

Bien comprise, elle peut justifier une augmentation modérée, de 10% à 20%, mais certainement pas de 50%, sachant que l'activité du bâtiment, principalement bénéficiaire des investissements communaux, ne s'est que peu ralentie en Suisse.

Des dépenses aussi massives nous semblent avoir surtout des « vertus » pré-électorales et tenir plus de l'arrosage général.

Montreux Libre sera donc très attentif à la manière dont les dépenses d'investissements seront justifiées, en espérant qu'elles soient toujours raisonnables en terme de coût des prestations et d'utilité pour les contribuables ».

La discussion générale continue.

M. le Municipal Alain Feissli tient à revenir sur certains points particuliers, au travers des différentes déclarations des groupes.

Il est important de rappeler que sur la part d'enveloppe que l'on maîtrise et bien cette enveloppe a été maîtrisée. M. Feissli rappelle, dans son introduction, que les charges liées prendraient l'ascenseur de l'ordre de 4'000'000.- en 2010 par rapport au budget 2009 et que finalement les recettes prenaient un manco de Fr 2'000'000.-.

On voit finalement, que ce budget qui aujourd'hui est présenté effectivement d'une manière déficitaire à hauteur de 5 millions, s'explique pour l'essentiel au travers de ces deux mécanismes dont le différentiel est de 6.

M. Feissli croit qu'effectivement l'une des questions que l'on peut se poser et Mme Chevallier l'a posée tout à l'heure, est-ce qu'une marge d'autofinancement de 0.00 est un objectif ? Certes cela peut être un objectif financier mais quelque part la Municipalité n'a pas considéré qu'il s'agissait d'un objectif politique.

Cette marge d'autofinancement va certes impacter à l'issue de l'exercice 2010 et pour autant que le résultat de cet exercice soit conforme à la planification budgétaire et naturellement on en est jamais certain, cela est tout à fait évident, mais va adapter la trésorerie effectivement d'une manière négative de Fr. 1'700'000.-.

Lorsque l'on a un peu plus de Fr 80'000'000.- dans les caisses, la Municipalité a estimé qu'elle pouvait se permettre cet effort, notamment au travers d'une volonté de politique anticyclique.

Et naturellement pour la politique d'entretien ou respectivement la politique d'investissements, M. Feissli croit qu'il est intéressant d'échanger avec la commission des finances à ce sujet. Lorsque l'on fait une politique d'entretien l'on ne fait pas forcément rien. Lorsque par exemple l'on travaille sur la rénovation ou la réparation d'infrastructures scolaires, il pense là que comme parents les uns et les autres ne sont pas insensibles à avoir des infrastructures scolaires de qualité.

Lorsque l'on travaille sur l'entretien des infrastructures sportives, M. Feissli prend le récent exemple de la rénovation de la piscine de la Maladaire, qui est une réussite et il invite chacun à aller y faire quelques brasses pour découvrir cette piscine, et bien lorsque l'on fait ce genre d'opération, ce n'est bien sûr pas spectaculaire, mais cela profite à une majorité de la population.

Lorsqu'au travers des investissements on fait par exemple ce qui est prévu l'année prochaine, c'est-à-dire une finalisation de tout le centre de Clarens, qui a une très forte densité de population, au niveau de la zone 30kmh, ce n'est peut être pas spectaculaire, mais cela procède de la qualité de vie de la population et il croit que c'est aussi pour cela que les uns et les autres sont élus.

Puis finalement pour les investissements productifs, il se réjouit également d'échanger avec la commission des finances, on va en découvrir un certain nombre. Il est prévu d'engager l'année prochaine un montant relativement conséquent pour le débarcadère des voiles latines, et bien l'on espère que l'économie touristique en retirera un certain profit et naturellement à travers ce profit cela créera de la valeur ajoutée.

Et lorsque l'on investit, et c'était le débat il y a quelques instants, dans le Centre des congrès, on fait un petit peu comme les hôteliers. Les hôteliers aujourd'hui ont une grande difficulté à remplir leurs établissements. Là où ils ont beaucoup de chance, et on est dans le même cas de figure, c'est que ces dernières années les exercices ont été bons et ils ont mis quelques noisettes de côté. Et bien qu'est-ce qu'ils font aujourd'hui, et cela a été relevé très justement, ils investissent pour qu'au moment où l'économie va redémarrer ils soient prêts à se repositionner sur le marché.

C'est exactement la même chose que l'on fait dans notre politique d'investissement. On a beau travailler dans un secteur public, Mme Chevallier, on procède à peu près avec une logique privée et c'était important de le rappeler.

La discussion générale continue.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président passe à la discussion chapitre par chapitre.

### **Chapitre 1 « Administration générale », pages une à 6**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Chapitre 2 « Service et personnel » pages 7 et 8**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Chapitre 3 « Economie, Culture et Tourisme », page 9 à 18**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Chapitre 4 « Finances », pages 19 à 26**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Chapitre 5 « Domaines et bâtiments », pages 27 à 48**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Chapitre 6 « Travaux Publics », pages 49 à 52**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Chapitre 7 « Urbanisme », pages 53 et 54**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Chapitre 8 « Voirie et Espaces Verts », pages 55 à 64**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Chapitre 9 « Instruction publique et Cultes », pages 65 à 74**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Chapitre 10 « Police / SDIS / ORPC » pages 75 à 82**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Chapitre 11 « Sécurité sociale », pages 83 à 90**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Chapitre 12 « Services Industriels », pages 91 et 92**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **Tableau des charges par nature, page 95**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **Et pour finir, tableau des revenu par nature, page 96**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Merci, la commission des finances continue d'étudier ce préavis et nous rendra rapport lors de notre prochain conseil.**

### **8.4. sur le projet budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (30/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 28 octobre 2009 à 18 h. 00) ;**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **8.5. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif sur de Fr. 1'533'000.00 pour financer l'assainissement de l'ancienne décharge des « Saviez3 », située sur le territoire de la Commune de Noville (31/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 23 novembre 2009 à 18 h. 00) ;**

Présidence PLR : M. Patrick Aubort

Membres : MM. Christian Bécherraz, Denis Golaz, Henri Supplicity, Bernard Gret, Edmond Chevalley, Alexandre Staeger, Franco Meichtry.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce préavis est très important pour Montreux Libre, puisque notre commune y assume sa responsabilité ne serait-ce qu'écologique et morale. En effet, de même que, lorsque l'on salit, l'on doit nettoyer, lorsque l'on pollue, l'on doit assainir.

Si l'on peut dans une certaine mesure regretter que les générations actuelles et futures doivent payer pour les erreurs, peut-être excusables, des générations antérieures ou qu'un tel assainissement ne se soit pas fait plus tôt, il faut néanmoins garder à l'esprit que l'assainissement des sites pollués est une nécessité absolue pour la pérennité de notre environnement naturel, et ce peu importe les considérations financières.

C'est pourquoi Montreux Libre accueille ce préavis de manière plus que positive ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.



**8.6. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 343'000.00 pour couvrir les frais liés à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> étape des travaux d'assainissement de la Baye de Clarens en zone urbaine (32/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : jeudi 26 novembre 2009 à 19 h. 00).**

Présidence Socialiste : M. Olivier Gfeller

Membres : MM. Francis Brülhart, Ahmad Jahangiri, Olivier Mark, Lionel Winkler, Michel Posternak, Michel Bongard, Jean-Pierre Buholzer, Franco Meichtry.

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard déclare que ce préavis et celui dont on a eu connaissance tout à l'heure concernant l'ancienne décharge montreusienne de Saviez sur la commune de Noville, ont quelque chose en commun, c'est de réparer les grosses erreurs du passé.

Qu'est-ce qu'il se passe du côté de la Baye de Clarens ? Ce préavis fait état d'un assainissement, en fait il s'agit de sécurisation. Ce plan d'eau est dangereux. En 2007 on a assisté aux effets de la force d'érosion de crues importantes.

Il y a quelques années on a laissé construire de nombreux bâtiments dans des zones exposées par rapport à cette rivière. Maintenant il faut payer.

M. Bongard se souvient que bien peu de membres au sein du Conseil étaient opposés, il y a quelques années, à une planification localisée pour construire des bâtiments d'habitation bien trop proches de cette rivière

Dès lors, la marche de manœuvre est minime. Aujourd'hui on doit sécuriser et ceci au frais des contribuables. Une erreur de planification cela se paie.

Pour revenir à l'objet précédant, on peut se dire qu'autrefois on a fait des bêtises, mais aujourd'hui on fait quoi comme bêtises ? Il y en a une que l'on fait et pour laquelle M. Bongard a déjà eu l'occasion d'interpeller, c'est l'utilisation des herbicides sur la voie publique. On sait très bien que c'est dangereux. On ne connaît pas tout à fait encore aujourd'hui les conséquences, mais dans 10 ans il y aura exactement le même problème que l'on a aujourd'hui avec la décharge de Saviez.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**9. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULAT ET PROPOSITION SUIVANTS :**

- 9.1 postulat M. Emmanuel Gétaz « Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Park, du CSP et de la salle de concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire » ;**

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Chacun le sait aujourd'hui, le principal centre d'activités socioculturelles et sportives des jeunes de Montreux, occupant le bâtiment Held depuis plus de 15 ans, est gravement menacé.

Toutes les villes de Suisse romande d'une certaine taille ont depuis longtemps réglé la question des infrastructures d'accueil d'activités pour les jeunes, notamment pour ce qui concerne les sports tels que le skate ou le roller, et pour les musiques actuelles.

Dans ce dernier domaine, on peut citer le Bikini Test à La Chauds-de-Fonds, la Case à Choc de Neuchâtel, le Fri-son de Fribourg, l'Usine à Gaz à Nyon, les Prisons de Moudon, le Rocking Chair de Vevey, les Docks et le Romandie de Lausanne, l'Usine de Genève, l'Amalme d'Yverdon, etc.

Tous ces lieux existent, avec les garanties de bail nécessaires à leur exploitation dans des conditions normales.

Pratiquement à chaque fois, les villes sont intervenues pour pérenniser, à un certain moment, les locaux accueillant les structures culturelles qui s'y étaient développées sur un mode associatif.

Le mode associatif est resté la règle générale, avec comme alternative la constitution d'une fondation à but culturel.

L'évolution a été un peu similaire pour les infrastructures d'accueil des sports tels que le roller ou le skate.

Dans de nombreuses villes, des infrastructures ont été mises en place pour permettre la pratique de ces sports pour les jeunes.

Comme on le fait par ailleurs pour le football, le basketball, la gymnastique, la natation et tant d'autres sports.

Tous, y compris le roller et le skate, ont droit de cité, avec un soutien plus ou moins fort de la commune.

Gouverner, c'est prévoir.

A l'heure où le conseil communal a voté l'engagement d'un délégué au sport,

à l'heure où le NED a été intégré dans la liste des institutions culturelles soutenues par le fonds culturel Riviera, en plus de la subvention communale,

à l'heure où la crise économique fragilise toujours plus certaines catégories de la population qui utilisent les services du CSP,

comment imaginer que toutes ces institutions, âgées pour certaines de plus de 15 ans, se retrouvent à la rue dans une ville qui croule sous l'argent ?

Il est de la responsabilité commune d'assurer la disponibilité de lieux pour ces associations, dont l'apport à la vie de la cité est immense.

Le bénévolat, la solidarité, l'enthousiasme, la générosité, la passion voilà ce qui fait fonctionner ces associations, partout en Suisse et donc aussi à Montreux.

C'est leur part du contrat social que de mettre toute leur énergie au service d'activités pour les jeunes, qui y apprennent souvent à prendre des responsabilités en participant à leur fonctionnement.

C'est notre part du contrat social que de s'assurer que des lieux existent pour les accueillir.

Ce postulat demande donc que la Municipalité fasse, dans les meilleurs délais, l'inventaire des possibilités de relogement des associations locataires du bâtiment Held, pour assurer la pérennité de leur activité.

La commune a notamment des locaux, y compris le Centre de Congrès, qui pourraient accueillir les activités de ces associations, si elles devaient être expulsées du bâtiment Held.

Enfin, ce postulat exprime le souhait que la Municipalité agisse concrètement pour que ces solutions de relogement soient opérationnelles à temps et que le Conseil communal soit dès lors saisi de toute demande éventuelle de crédit nécessaire à ces relocalisations ».

Ce postulat sera transmis à une commission nommée lors du prochain Conseil.

**9.2. motion de M. Emmanuel Gétaz « Hôtel de Ville communal dans le futur ex-hôpital de Montreux, sur la parcelle Held, à Clarens ou encore ailleurs : donnons-nous les moyens d'une étude comparative des divers lieux actuellement possibles » ;**

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après le rejet par la population du projet d'Hôtel de Ville dans le Parc Etraz, la Municipalité a eu deux attitudes :

Dans un premier temps, elle a écrit à plusieurs reprises dans des documents officiels qu'un Hôtel de Ville devait être construit à Etraz.

Ceci revenait à ne pas tenir compte de la volonté exprimée lors du référendum et était voué à l'échec.

Montreux Libre l'a dénoncé vivement, rappelant que tout projet entraînant la destruction d'un parc public serait combattue, y compris par référendum si nécessaire.

Dans un second temps, la Municipalité a déclaré, par la voix de M. le Syndic Pierre Salvi, que le projet d'Hôtel de Ville serait pour la prochaine législature.

Mais dans le même temps, notre syndic, responsable de l'administration communale, a répondu aux reproches de la Cour des Comptes en arguant, notamment, que les problèmes de gestion administrative étaient liés à l'absence d'Hôtel de Ville.

Montreux Libre a défendu publiquement, à plusieurs reprises, le principe d'une étude de solutions pour la création d'un centre administratif communal performant.

Ce centre devrait répondre à quelques critères simples :

- accessibilité
- coût raisonnable
- non destruction d'un parc public existant, accent mis sur la réhabilitation éventuelle d'un bâtiment existant
- conformité aux critères du développement durable.

A l'heure actuelle, deux lieux au moins pourraient peut-être répondre à ces critères.

Le premier est l'hôpital de Montreux, qui sera désaffecté d'ici quelques années.

Pour rappel, la commune en deviendra propriétaire, dans bourse délier, dans le cadre de l'échange de terrain permettant la construction de l'Hôpital Riviera à Rennaz.

On peut imaginer qu'une transformation douce et innovante architecturalement serait possible, pour un bâtiment existant et idéalement placé, non loin de la gare et d'un parking, bénéficiant de plus d'un grand dégagement en jardins côté lac.

Une deuxième possibilité pourrait consister à envisager ce centre administratif communal sur la parcelle Held, elle aussi idéalement placée.

Montreux Libre pourrait soutenir cette option, pour autant qu'une solution définitive ait été trouvée pour les associations socioculturelles et sportives locataires de l'ancienne menuiserie, en privilégiant si possible leur maintien à cet endroit.

Mais Clarens pourrait aussi accueillir ce bâtiment.

Des possibilités utilisant certaines friches industrielles semblent très intéressantes à Clarens.

Enfin, des autres lieux, même non construits, pourraient être envisagés dans l'étude comparative à entreprendre pour répondre à cette motion.

Ainsi donc, cette motion demande que le Conseil communal soit saisi d'un préavis, avec demande de crédit, en vue de réaliser une étude comparative, par un organisme ou une entreprise extérieure à l'administration communale.

Cette étude pourrait prendre en compte les éléments développés ci-dessus, ainsi que quelques lignes directrices (à préciser ou à adapter), tendant notamment à :

- tenir compte du scénario d'une éventuelle fusion de communes, dont la conséquence pourrait être que Montreux ait besoin d'un centre administratif, mais plus d'un hôtel de ville au sens propre du terme,
- tenir compte des avantages d'une décentralisation de certains services (exemple de la voirie), ainsi que de l'apport d'animation pour les quartiers de notre ville que peuvent représenter des services administratifs,
- permettre d'énoncer les grandes lignes d'un concept d'administration exploitant au mieux les services par internet ».

Je vous remercie ».

Cette motion sera transmise à une commission nommée lors du prochain Conseil.

**9.3. proposition de M. Daniel Manzini « de modification du règlement communal visant à interdire à la municipalité toute possibilité de financement de campagne de propagande en relation avec des votations populaires ».**

M. Daniel Manzini donne lecture de sa proposition :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil communal du mois de septembre, la Municipalité nous informait qu'elle avait versé 1 franc par habitant au comité de soutien opposé à l'initiative pour une police unifiée et plus efficace. C'est donc plus de Fr. 24'000.- que la Municipalité a dépensé pour financer une campagne politique en vue d'une votation populaire.

Comme d'autres conseillers, j'ai été étonné et choqué, qu'à l'unanimité, la Municipalité puisse prendre une telle décision. Ce n'est pas tant le montant qui est en cause, mais plus une pratique, qui, à mes yeux, ne respecte pas nos valeurs démocratiques. Il s'agit en fait d'un problème d'éthique et de morale.

Par le biais de cette proposition, je souhaite que notre Conseil puisse étudier toutes les possibilités qui lui sont offertes afin d'empêcher de telles pratiques.

En conclusion, je vous remercie, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre en considération cette proposition et de la transmettre à une commission pour étude et rapport.

Cette proposition sera transmise à une commission nommée lors du prochain Conseil.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

**10. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE**

Il y a une réponse écrite à l'interpellation de M. Olivier Blanc au sujet des motions et des postulats.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je remercie tout d'abord la Municipalité de sa réponse. J'ai une remarque sur la réponse proprement dite.

La Municipalité dit que la liste des compétences du Conseil communal mentionnée à l'article 4 de la loi sur les communes est exhaustive. C'est pour le moins douteux à mon sens. La loi sur les communes n'est pas la seule qui définit les compétences du Conseil ; je ne citerai ici que la législation sur l'aménagement du territoire, qui confère de très nombreuses compétences à notre Conseil. Je crois néanmoins que cette affirmation doit être nuancée.

Je note, concernant l'avis de droit de Me Haldy, qu'il dit que le motionnaire doit pouvoir modifier son texte jusqu'à la décision de prise en considération. On en déduit donc qu'il est possible au motionnaire de rendre son texte conforme après son dépôt mais avant sa prise en considération. La transformation en postulat n'est donc pas la seule solution.

Je vous remercie de votre attention et j'attends avec impatience les 200 pages à lire !».

#### **10.1. interpellation de M. Patrick Aubort concernant l'enseignement de la natation à Montreux**

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

La piscine de la Maladaire va rouvrir ses portes, vive la Maladaire.

Été 2008, la société suisse de sauvetage lance un pavé dans le lac, il y a trop de noyades en Suisse. A travers une pétition nationale munie de 44'180 signatures, elle demande : mais que font les gouvernements fédéraux, cantonaux ou communaux pour enrayer ce problème ?

Plus d'une année après, que s'est-il passé ? Au niveau national, pas grand chose. Au niveau cantonal il y a les motions Ducommun concernant l'enseignement de la natation et Volet pour une aide à la construction de piscines.

De ces deux motions et du rapport de la commission qui les a analysées j'en retire les quelques éléments suivants :

Le SEPS (service de l'éducation physique et des sports) estime que chaque élève aurait besoin de 40 leçons entre la première infantine et la 4<sup>ème</sup> année.

La Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon a fixé comme objectif de faire passer tous les élèves au minimum à 10 leçons.

Concernant les noyades des statistiques tendraient à démontrer qu'il s'agit souvent de migrants qui n'ont pas la même tradition de l'enseignement de la natation ou même du contact à l'eau. Et que la majorité des noyades interviennent avant l'âge scolaire.

En dernier lieu, la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique déclare qu'elle encourage l'enseignement de la natation, mais que l'école ne pouvait le faire seule : les parents et les clubs doivent jouer leur rôle.

Si on y ajoute quelques drames régionaux tels que ceux d'Aquaparc, de Montreux et de Châtel St.-Denis, on ne s'étonnera pas de la remarque de Monsieur Pierre Volet député et président du Vevey-Natation qui dit dans son développement de motion : « Nos enfants ne savent plus nager, ils sont donc moins en sécurité qu'il y a vingt ans lorsqu'ils vont à la piscine et au bord de l'eau. Et comme les enseignants n'ont pas vocation à s'exposer inutilement à des poursuites judiciaires, ils évitent dorénavant les activités qui amènent les classes à proximité de l'eau. C'est donc un cercle vicieux, qui pourrait amener toute ou partie de la population à craindre l'élément aquatique ».

Que fait-on à Montreux ? A Montreux, on a la seule piscine olympique couverte du canton de Vaud. Environ 25% de la surface en eau est occupé par les écoles, 15% par le Montreux-Natation, plus de 50% par le public, et les pourcentages résiduels par d'autres clubs du district ou des sociétés privées.

Je pense pouvoir dire que les écoles utilisent cette installation à bon escient, mais qu'il est bon de rappeler qu'il est impossible pour un maître de gymnastique d'enseigner la natation à 20 ou 25 élèves en même temps, surtout qu'ils ont tous des degrés de connaissance différents. Le maître peut détecter les carences ou les phobies, les signaler, mais il n'a matériellement pas le temps de s'occuper de chaque cas lourd. Le sport scolaire facultatif a comme seul rôle de faire découvrir différents sports aux élèves durant un trimestre, soit environ 10 leçons.

Les structures privées s'occupent principalement de la forme physique des adultes (aquafit et aquagym). Il existe bien une école de natation privée depuis plus de 20 ans, mais son efficacité est anecdotique.

Le Montreux-Natation a réintroduit la natation en 2000 après 7 ou 10 ans d'absence. C'est paradoxal, mais avec 35 membres il n'y avait plus d'activité de natation. De natation synchronisée, oui ! De water-polo, oui ! Mais de natation, non ! C'était donc la mort annoncée du club dans la seule piscine couverte olympique du canton. Le comité décide alors de jeter ses dernières forces et finances dans la renaissance de cette branche générale. On mandate un professionnel qui commence avec un seul nageur. Aujourd'hui, il y a plus de 100 nageurs. Pour arriver à ce résultat, le club a dû batailler ferme **contre** les dirigeants de la piscine pour avoir le droit de créer une école de natation. Actuellement, l'école de natation n'est autorisée à enseigner qu'à des groupes dont l'âge minimum est l'âge scolaire, soit environ 5-6 ans, pourquoi cette restriction ? Nous n'avons jamais reçu de réponse. Le club a aussi essayé de mettre en place des cours pendant les vacances scolaires, mais cet effort a été stoppé net par la fermeture 2009 due aux travaux. De plus, nos autorités exigent des demandes de réservation pour chaque période de vacances avec le risque d'une réponse négative. Je vous laisse imaginer les difficultés pour établir un document avec une planification annuelle à l'attention des parents !

Ayant analysé tout ce qui précède, le comité du Montreux-Natation a établi un document nommé : CONCEPT GLOBAL D'ECOLE DE NATATION. Ce document a pour objectif d'offrir un maximum de possibilités d'apprentissage de la natation afin que l'on puisse affirmer que la Commune de Montreux, les écoles et le club local ont tout mis en œuvre pour éviter de nouveaux drames et optimiser l'enseignement de la natation.

En effet, outre ce qui existe déjà, le club propose : des cours privés aux enfants dès 2 ans, des cours privés et semi-privés pour tout ceux qui ont peur de l'eau ou des difficultés d'apprentissage, des cours pendant les vacances scolaires pour les enfants qui ont d'autres activités durant l'année, il a même été pensé aux juilletistes et aux aoûtistes, une possibilité de développement du concept Kids édité par la confédération, etc....

Ce dossier conçu en janvier 2009 a été envoyé au Municipal des Sports, Monsieur Laurent Wehrli en avril 2009. Après lecture et je l'espère un certain intérêt, il l'a transmis au service des domaines et bâtiments, puisque c'est le dicastère qui gère la piscine.

Mes questions sont donc :

La Municipalité est-elle intéressée à optimiser l'apprentissage de la natation à Montreux ? Si oui, qu'a-t-elle envisagé ?

Si la Municipalité n'a rien envisagé, est-elle prête à confier ce genre de tâche à son club local qui dispose déjà d'une structure de moniteurs aguerris? Ou préfère-t-elle augmenter les intervenants privés dans son infrastructure publique ?

Où en est l'analyse de ce dossier ?

Quand le club peut-il espérer avoir toutes les réponses afin de pouvoir s'organiser au niveau communication ?

En intervenant en plénum, j'ai l'espoir d'avoir sensibilisé la plupart d'entre vous à un problème qui peut toucher tout un chacun et que des solutions économiquement abordables ont été proposées. Nous avons le plus bel outil du canton de Vaud à disposition, utilisons le pour ce pour quoi il a été conçu et évitons d'en faire un bain thermal ou un parc d'attraction.

Je tiens à disposition de ceux qui sont intéressés quelques exemplaires de ce concept. D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses écrites et vous remercie de votre écoute ».

M. Michel Zulauf a écouté avec attention l'interpellation de M. Patrick Aubord et il partage ses préoccupations, mais il aimerait rajouter quelque chose d'important. Pour diminuer le nombre de noyades du lac, de la piscine et de la rivière, il faut rester au bord !

M. le Municipal Jacques Delaporte déclare qu'il sera répondu à l'interpellation de M. Patrick Aubord par écrit.



### **10.2. interpellation de M. Edmond Chevalley intitulée « Où sont les parois antibruit le long de l'autoroute sur le territoire de la commune de Montreux ?**

M. Edmond Chevalley donne lecture de son interpellation :

« A l'époque de la rénovation des tunnels de Glion, nous nous étions étonnés que les services responsables de l'entretien des autoroutes n'aient pas profité de la fermeture d'une piste Chailly tunnel de Glion pour installer des parois antibruit le long de ce tronçon.

A l'époque, la Municipalité nous a répondu que le service de l'urbanisme, sensible à l'esthétique, étudiait le problème et que la pose ultérieure des ces parois antibruit n'engendrera aucun désagrément pour la fluidité du trafic sur l'autoroute.

Nous arrivons à l'orée de 2010 et les riverains de ces tronçons d'autoroute subissent toujours les désagréments sonores du trafic autoroutier.

Peut-on savoir si le projet existe toujours ? Si oui, où en est-il et à quand la pose de ces parois antibruit.

D'avance je remercie la Municipalité de ses réponses ».

M. le Syndic Pierre Salvi aimerait rappeler tout d'abord, en préambule, que l'on n'est pas maître d'œuvre par rapport à l'installation de ces ouvrages au bord d'une route nationale, et n'ayant pris connaissance de cette implantation que maintenant, il se voit malheureusement dans l'obligation de répondre lors de la prochaine séance.

### **10.3. interpellation de M. Patrick Aubort concernant l'ensemble des travaux communaux attribués à des entreprises ou des sociétés**

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité de Montreux confirme sa politique anticyclique et son soutien à l'économie locale et régionale.

Afin de rendre plus lisible ces efforts, tout en restant dans le cadre des marchés publics, je me permets de poser les questions suivantes à l'ensemble de la Municipalité, puisque cela concerne quasiment tous les dicastères :

Quelle est la proportion des marchés de construction, de services ou de fournitures en chiffre d'affaire global qui a été attribuée à **des entreprises ou sociétés dont le siège est à Montreux ?**

Quelle est la proportion des marchés de construction, de services ou de fournitures qui a été attribuée à **d'autres entreprises ou sociétés dont le siège se trouve dans notre district ?**

Quelle est la proportion des marchés de construction, de services ou de fournitures qui a été attribuée à **d'autres entreprises ou sociétés dont le siège se trouve dans le canton de Vaud ?**

Quelle est la proportion des marchés de construction, de services ou de fournitures qui a été attribuée à **d'autres entreprises ou sociétés dont le siège se trouve dans les cantons limitrophes ?**

Quelle est la proportion des marchés de construction, de services ou de fournitures qui a été attribuée à **d'autres entreprises ou sociétés helvétiques ?**

Et enfin, quelle est la proportion des marchés de construction, de services ou de fournitures qui a été attribuée à **des entreprises ou sociétés étrangères ?**

Je souhaiterais avoir par écrit et par dicastère les analyses de ces cinq dernières années. Ces pourcentages peuvent bien entendu se présenter sous forme graphiques de type fromage.

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses ».

M. le Syndic Pierre Salvi déclare qu'il sera évidemment répondu par écrit, parce que la question, qui va être traitée très sérieusement, va prendre probablement plusieurs dizaines d'heures. Cette question sera traitée sans péjorer la réponse à l'autre interpellation qui a été déposée tout à l'heure afin que les dossiers ne soient pas bloqués les uns par rapport aux autres.

#### **10.4. interpellation de M. Olivier Gfeller concernant les achats publics équitables**

M. Olivier Gfeller donne lecture de son interpellation :

« M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à préciser en préambule que le groupe socialiste dépose cette interpellation dans le cadre d'une campagne de sensibilisation auprès des communes, campagne lancée par l'œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO). De telles interpellations ont été déposées dans plusieurs Conseils communaux du canton.

Il s'agit de la face sombre de certains produits bons marchés achetés à l'étranger. Ceux-ci sont parfois fabriqués dans des conditions inhumaines : les salaires sont misérables ; les ouvriers travaillent 70 heures par semaine ; ils exposent leur santé ; la main d'œuvre est composée d'enfants.

Cette réalité concerne des produits très divers. Je me contenterai de citer le matériel informatique, les bordures de trottoir, les habits de travail.

Les collectivités publiques ont un devoir d'exemplarité dans ce domaine. Elles ne peuvent se montrer complices de l'exploitation de l'homme par l'homme. Elles ont le devoir moral d'exiger des fabricants la preuve que les biens et services fournis ont été produits dans des conditions respectueuses des droits humains fondamentaux. Il existe actuellement un certain nombre de labels et de certifications qui offrent des garanties à ce sujet.

De plus, pour que des produits équitables soient offerts en abondance sur le marché, il faut qu'une demande existe. C'est pour cette raison que les acheteurs importants, tels les collectivités publiques, ont une responsabilité particulière.

Il est inacceptable que nos impôts enrichissent des entreprises ou des filières qui bafouent les droits humains et exploitent leurs travailleuses et leurs travailleurs.

Les collectivités publiques peuvent apporter leur contribution à un commerce international plus juste en prenant garde à la provenance des produits qu'elles acquièrent, en achetant exclusivement des produits issus d'un commerce équitable. Il va de soi que des critères écologiques doivent aussi intervenir lors de la sélection d'un produit, car la destruction de l'environnement cause aussi des drames humains.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes :

- Notre Commune règle-t-elle contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, le respect des dispositions des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ? Si ce n'est pas le cas, est-elle prête à le faire à l'avenir ?
- La Municipalité a-t-elle déjà sensibilisé ou informé son administration sur la nécessité d'acheter des produits dont la fabrication s'est faite dans des conditions respectueuses des droits des travailleuses et des travailleurs ? Si ce n'est pas le cas, est-elle prête à le faire ?
- La Municipalité favorise-t-elle les achats de produits issus du commerce équitable et respectueux de l'environnement ? Si elle ne le fait pas encore, a-t-elle l'intention de le faire ? »

M. le Syndic Pierre Salvi malheureusement, une fois encore et ce n'est pas de la mauvaise volonté, déclare qu'il ne peut pas répondre à cette interpellation ce soir, mais il souligne l'importance des thèmes qu'elle soulève.

## **11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

M. le Président Pierre-André Spahn profite de saluer et de remercier M. l'ancien Municipal Hubert Dietrich d'avoir participé à cette séance. Sa bonne mine fait penser qu'il sait occuper sa retraite.

M. Yanick Hess demande aux membres de la commission de gestion de se réunir autour de la table afin de pouvoir fixer une date assez rapidement.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En tant que membre de la Fondation du Festival du Rire, et en l'absence de son Président-fondateur Grégoire Furrer, j'ai l'immense plaisir de vous inviter au nom de la Fondation du Festival au gala « Ramzy, Rollin et tout le bazar » du jeudi 10 décembre à 20h15 à l'Auditorium Stravinski.

Une invitation devra vous parvenir sous peu par la poste et j'espère que vous serez nombreuses et nombreux à y assister, car comme vous le savez peut-être le Festival fête cette année ses 20 ans d'existence.

Je vous remercie ».

M. le Président souhaite un bon anniversaire pour ces 20 ans d'existence.

M. Yves Cornaro rappelle que l'année passée, la Commune de Montreux qui met depuis des années à disposition du Marché de Noël le stand des bûcherons dans cette ambiance qui est très montreusienne, avait changé de politique en offrant aux sociétés locales de pouvoir l'exploiter. Cela s'est très bien passé, tous ont pu en profiter largement et il tient ici à les en remercier.

Dans le budget de l'année passée on nous avait également signalé que la fameuse Isba, qui avait fait son temps, devenait de plus en plus impossible à remonter pour des raisons de sécurité et qu'un nouvel édicule allait être construit cette année et M. Cornaro s'en réjouit. Il aimerait, à ce niveau-là, féliciter les bûcherons et les remercier très sincèrement pour le magnifique édicule qu'ils sont en train de préparer pour cette année 2009.

Cette année, quatre sociétés locales, à savoir la Fédération Suisse de Gymnastique Montreux, Orgiride, le Montreux Hockey Club et le Scrabble riviera exploiteront à tour de rôle ce magnifique édicule.

Comme cette cabane, ainsi qu'elle va s'appeler, est tellement belle, on souhaite l'inaugurer et la baptiser, avec tous ceux, qui par le biais du Conseil communal, ont donné la possibilité de la reconstruire. Donc M. Yves Cornaro invite les Conseillères et les Conseillers, le 30 novembre dès 17h30 pour le baptême de la « Cabane des bûcherons » en espérant qu'ils soient nombreux à être présents. Une invitation sera envoyée par écrit.

M. Olivier Gfeller remarque, que par rapport à l'interpellation qu'il a déposée tout à l'heure et qui a été qualifiée d'importante, elle est tellement importante que cela fait deux fois qu'il la dépose, puisque c'est le même texte qu'il a déjà lu le 25 février s'il se souvient bien. Il espère que cette fois il aura une réponse.

M. Michel Zulauf a le regret de terminer cette séance sur une note beaucoup moins heureuse. En effet, il y a deux semaines, un ancien collègue, M. Jean-Victor Rosat qui a siégé pendant 9 ans dans les rangs de ce Conseil, est décédé et il demande à tous d'avoir une pensée pour lui et pour sa famille.

M. le Président remercie M. Zulauf et propose à l'assemblée de se lever afin de respecter une minute de silence en mémoire de M. Jean-Victor Rosat.

La parole n'est plus demandée. M. le Président rappelle l'invitation des organisateurs de la Foire de Brent. Il annonce également que la séance du 9 décembre aura lieu au Casino Barrière à 18h00 et sera suivie d'un cocktail dînatoire.

M. le Président lève la séance à 22h05.

## **CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :

Pierre-André SPAHN

La secrétaire suppléante :

Charlotte CHEVALLIER